

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 -	Conservation du Patrimoine naturel		
PNR	Parc Naturel Régional	Parc Naturel Régional Scarpe – Escaut	Dreal
ENS	Espaces Naturels Sensibles	. Étang des Nonettes . Grande Tourbière de Marchiennes . Tourbière de Vred . Forêt de Marchiennes . Bois de Faux . Voie verte de la Plaine de la Scarpe . Marais du Vivier . Terril de Germignies- nord	Conseil Général
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	. Marais de Rieulay . Terril de Germignies-Nord et de Rieulay-Pecquencourt, bois de Montigny et marais avoisinants . Forêt domaniale de Marchiennes et ses lisières . Tourbière de Marchiennes . Tourbière de Vred . Marais du Vivier et Près des Veaux . Marais de Sonnevile et complexe humide des Pinchelots . Bois de Bouvignies et prairies humides du Cattelet et du Faux Vivier à Flines-lez-Râches et Marchiennes . Bois de Faux à Marchiennes	Dreal
ZNIEFF de Type 11	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	. La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-les-Râches et la confluence avec l’Escaut	Dreal
NATURA 2000	Zones Natura 2000 (SIC,ZPS)	. Forêts de Raismes / Saint Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe . Vallée de la Scarpe et de l’Escaut	Dreal
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2	Ressource en eau		
SAGE	Territoire de SAGE et état d’avancement	Scarpe aval Mis en œuvre	Ddtm
CAPTAGE	Captage et champs captants	La Tourberie, Rue du Clos	Ars
ZDHS DAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2009	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l’Eau Artois Picardie
ZHESAGE	Zones Humides à enjeu des SAGE	. Marais de Wandigies-Hamage . Germignies Nord . La Tourberie . Lieu-dit Prairies Canbonné . Forêt Domaniale de Marchiennes . Grande Tourbière de Marchiennes . Grande Tourbière de Vred . Terril de Germignies Sud . Bois de Faux . La Pliche . Pré des Nonnettes – Les Hautes Pâtures . Bois de Bouvignies . Le Marais Berlon	Dreal

I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
SITES et MH	Sites classés et inscrits	Germignies Sud Germignies Nord Marais de Marchiennes et Bois de Faux	Drac
LOI BARNIER	Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	D 95 : Route à grande circulation Protection : 75 mètres	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
BM UNESCO	Classement Bassin Minier Unesco	Terrils de Germignies zone tampon	Mission Bassin Minier
II.1 Risques Naturels Inondations			
NAPPE	Inondations par remontée de nappes	Inondations du 01/03/2001 au 05/04/2002 Arrêté du 02/04/2003	Ddtm
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et coulées de boue du 20/08/1992 au 20/08/1992 Arrêté ministériel du 18/05/1993 Inondations et coulées de boue du 19/12/1993 au 02/01/1994 Arrêté ministériel du 11/01/1994 Inondations et coulées de boue du 25/12/1999 au 29/12/99 Arrêté ministériel du 29/12/1999	Ddtm
AZI	Atlas Zones Inondables	Scarpe Aval	
II.2 Risques Naturels et Mouvements de Terrain			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvements de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Faible	Brgm
II.3 Risques Technologiques			
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Dreal
CANA	Zone effet de danger sur les canalisations	Oxygène, Gaz, Hydrocarbure liquide	Dreal

II.4	Risques Sanitaires		
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Ddpp
LEZP	Zone de prudence des lignes électriques à haute tension	Ligne aérienne de 225 kV Ligne aérienne de 90 kV Ligne aérienne de 400 kV	Rte
II.5	Risques Miniers		
ALEAMINIER	Étude aléas miniers	Tassement, Échauffement Effondrement localisé Gaz, Glissement superficiel	Dreal
PUITMINE	Inventaire des Puits de mines	AVALERESSE MARCHIENNES 1 et MARCHIENNES 2	Dreal
III	Nuisances		
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
BASOL	Sites et Sols Pollués	TREFILERIE DE MARCHIENNES	Dreal
VI	Régimes fonciers		
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 06/11/1987 sur les zones U et NA du POS modifié le 29/03/1985	COMMUNE
V	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	3,5 % D.C.M. Du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. Du 28/11/2011	Ddtm